

L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE À LA LUMIÈRE DE LA CHARTE EUROPÉENNE DU PLURILINGUISME

Christian Tremblay¹

Iași 22 au 23 septembre 2006²

L'objet de cet exposé est de vous présenter le projet de Charte européenne du plurilinguisme en explicitant les données scientifiques avec lesquelles le projet de Charte européenne du plurilinguisme, que je vais désormais appeler "la Charte", a des affinités voire dans lesquelles elle trouve ses fondements scientifiques.

Bien qu'il ne soit pas très adapté au contexte de ce colloque de dire que la Charte est un document politique, c'est un fait qu'il s'agit d'un document politique au plein sens du terme.

Ce n'est pas à vous que je vais dire que la science est neutre. Elle l'est dans sa méthode, mais elle ne l'est pas dans son orientation. C'est le pouvoir politique, la société ou le chercheur qui va décider de son orientation. Mais ce choix n'est pas en lui-même un choix scientifique. D'ailleurs, on comprend très bien que le chercheur revendique le droit de décider de ce qui est bien dans les choix d'orientation de ses travaux de recherche. Il en est de même de l'enseignant qui revendique le droit de décider de ce qui lui paraît bon d'enseigner. Mais au final, ce n'est pas comme cela que cela marche : le chercheur ira peut-être selon son inclination, mais surtout là où, pour simplifier, la société lui demande d'aller, si tant est que la société exprime clairement ses choix, parce que la société a besoin de lui et de son travail.

La Charte échappe un peu à cette logique, dans la mesure où l'on peut dire qu'elle ne suit pas la pente naturelle de la société et que surtout elle ne suit pas les diktats de la doctrine économique dominante.

Une certaine façon de faire de l'économie considère que les langues sont un obstacle aux échanges et qu'il faut s'empresse d'imposer une langue unique pour faciliter la circulation des marchandises et surtout la mobilité des travailleurs.

Ne voyez pas dans mon propos une critique du libéralisme économique. Non, il s'agit d'une critique de la politique quand la politique s'absorbe dans l'économie.

Cela pose très clairement la question de la relation entre la mondialisation et la culture, question fondamentale sur laquelle nous reviendrons plus loin dans l'exposé.

Donc, je vais présenter en quelques mots le projet de Charte européenne du plurilinguisme et dans un second temps en faire ressortir les soubassements scientifiques et philosophiques. Car, comme tout mouvement de pensée, il ne sort pas du néant, et,

¹ Docteur en sciences de l'information, président de l'Observatoire européen du plurilinguisme, <https://www.observatoireplurilinguisme.eu>

² Simposium international Identité culturelle roumaine dans le contexte de l'intégration européenne, organisé par l'Institut de philologie roumaine « A. Philippide » à l'Académie roumaine, filiale de Iași, en collaboration avec l'Association culturelle « A. Philippide »

implicitement, il exprime une certaine manière de concevoir l'homme et les relations entre les hommes.

Mais, avant d'y arriver, on pourrait se demander s'il est bien nécessaire de chercher des fondements scientifiques à un acte, à une manifestation d'intérêt pour la langue, qui relève d'une certaine évidence. Il n'est pas besoin d'une démonstration scientifique pour justifier que la langue, la littérature, la poésie, l'art fassent l'objet d'étude, et pour en établir la légitimité.

Ce point nécessite donc d'être argumenté.

On sent bien que la langue est un objet à part. Il est l'objet de passions très grandes et d'attitudes opposées. Ainsi, la langue est très liée à des revendications de type identitaire. Et l'on sent bien que la langue entretient une relation forte avec la question de l'identité individuelle et collective. Mais à l'opposé, la langue est volontiers maltraitée, à la fois dans son contenu propre et dans sa qualité, et dans son rapport avec d'autres langues. Et ce mépris de la langue est une porte ouverte à tous les impérialismes linguistiques dont les mécanismes ont été excellemment démontés par Robert Phillipson dans son célèbre ouvrage, non encore traduit en français, *Linguistic Imperialism*. Le mépris de la langue est fondé sur l'idée que la langue est un outil qui n'a pas d'autre fonction que de transporter des idées et que dans cette fonction de transport des idées, comme un code quelconque, toutes les langues se valent. C'est qu'il nous faut discuter au titre des fondements scientifiques de la Charte que je vais maintenant présenter rapidement.

Une première caractéristique de la Charte est qu'elle ne sort pas de rien. De nombreuses réflexions l'ont précédé ayant le plus souvent conduit à des textes officiels qui font référence. La liste en est assez longue, mais pour se limiter à l'essentiel, nous pouvons citer :

- La résolution adoptée par la Conférence générale de l'Unesco le 6 novembre 1999 relative à la mise en œuvre d'une politique linguistique mondiale fondée sur le plurilinguisme.
- La Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle (2 novembre 2001), notamment son article 6 et les lignes essentielles d'un plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle, notamment ses articles 5, 6, 7, 10 et 13.
- La Charte européenne des langues régionales et minoritaires adoptée par le Conseil de l'Europe, le 24 juin 1992.
- La motion du Conseil des ministres de l'éducation des Douze en 1984 recommandant « la connaissance pratique de deux langues en plus de la langue maternelle ».
- La décision N° 1934/2000/EC du Parlement européen et du Conseil du 17 juillet 2000 sur 2001 l'année européenne des langues.
- La résolution du Conseil du 14 février 2002 sur la promotion de la diversité linguistique et de l'apprentissage des langues dans le cadre de la réalisation des objectifs de 2001 l'année européenne de langues.

Comme vous l'aurez noté, ces textes sont récents. Les plus anciens, les résolutions adoptées en faveur de l'éducation bilingue lors des 18^e et 19^e Conférences Générales de l'Unesco ont tout juste 30 ans, et tous les autres textes ont moins de 10 ans et une accélération du mouvement d'intérêt pour les questions linguistiques s'est produite au cours des 5 dernières années.

Une autre grande caractéristique de la Charte est étroitement liée à une certaine idée de l'Europe.

L'Europe fait le pari de l'identité dans la diversité, et ce pari a des conséquences linguistiques et culturelles majeures. On peut même aller jusqu'à dire que l'identité de l'Europe ne se conçoit pas sans le plurilinguisme et l'interculturalité. L'Europe sera plurilingue et interculturelle ou ne sera pas. Pour nous le plurilinguisme implique l'interculturalité. Nous aurons à justifier plus loin cette association étroite entre plurilinguisme et interculturalité.

La troisième grande caractéristique de la Charte est qu'elle tend à embrasser l'ensemble des domaines de la vie politique, sociale, économique et culturelle en 11 articles et en associant à chaque fois à l'énoncé d'un principe des propositions d'actions qui restent assez générales dans leur énoncé pour être applicables dans des contextes divers. Il est prévu la possibilité de personnaliser la Charte en complétant les propositions d'actions de développements propres à tel ou tel pays.

Maintenant, je vais commenter rapidement les différents articles ou chapitres (ceux-ci n'étant pas numérotés)

1 - Plurilinguisme, connaissance et reconnaissance de l'autre

Cela veut dire que la langue crée d'emblée une relation dont la valeur particulière conduit à récuser toute conception trop instrumentale de l'enseignement des langues. Ce point sera développé plus loin en raison de sa portée scientifique.

Donc, il faut toujours intégrer la dimension culturelle et personnelle dans la relation qui s'établit par la langue. La langue de l'autre implique une altérité par rapport à soi-même qui crée l'ouverture à l'autre.

La connaissance de l'autre est la première motivation pour la langue, surtout aux plus jeunes âges de l'éducation.

2 - Plurilinguisme et liberté

Une prise conscience est nécessaire que la maîtrise de la langue maternelle est une liberté et un pouvoir (fondement de l'éducation).

De même connaître plusieurs langues apporte une liberté supérieure.

D'où la reprise par la commission européenne (département des politiques du multilinguisme) d'un proverbe slovaque : « plus je parle de langues, plus je suis humain ». Nous trouvons particulièrement heureux le recours à ce proverbe par la Commission européenne.

Ce point est loin d'être une évidence. Dans certains courants, ou certains milieux, la langue avec ses règles, sa grammaire, est perçue comme une aliénation. Or, l'affirmation que la langue est un pouvoir, donc une liberté, peut être scientifiquement justifiée.

3 - Plurilinguisme, culture et citoyenneté

L'interculturel est une composante de la citoyenneté et doit être intégré dans l'enseignement dès l'école primaire. C'est ce que nous disons. Le concept de citoyenneté nécessite une redéfinition permanente. L'interculturalité en est une des dimensions dans les contextes nationaux et européens.

D'où la nécessité de revisiter tous les programmes scolaires sous cet angle.

La citoyenneté impose des exigences fortes au niveau européen. C'est la participation aux processus de décisions et c'est la connaissance de la législation. D'où le principe des

langues officielles qui est à la base de régime linguistique de l'Union Européenne : tous les textes à portée législative et réglementaire doivent être traduits dans chacune des langues officielles des États membres.

La communication générale de l'Union européenne doit s'effectuer dans toutes les langues officielles. Donc nous ne pouvons qu'approuver l'orientation prise par la Commission européenne dans sa communication du 22 novembre 2005 sur le nouveau cadre stratégique pour le multilinguisme. On notera au passage que la Commission précise que l'emploi qu'elle fait du terme multilinguisme concerne le multilinguisme individuel, c'est-à-dire la possession par chacun d'un certain niveau de compétence en plusieurs langues. Pour nous, le multilinguisme individuel, définit le plurilinguisme dans ses dimensions individuelle et collective. Car une société multilingue peut être une société composée d'individus monolingues qui ne communiquent pas entre eux. D'où notre préférence pour l'emploi du terme "plurilinguisme" de préférence à celui de "multilinguisme" qui peut s'appliquer à des situations très différentes voire opposées.

4 - Plurilinguisme et identités européennes

Pour nous l'identité européenne existe, nous avons à la décrire. Elle sera fondée évidemment sur la conscience d'un destin commun. Mais cette identité est plurielle dans la mesure où elle s'appuie sur l'exceptionnelle richesse culturelle des pays européens. Mais cette richesse doit être la source d'une créativité nouvelle. La question est de savoir si cette créativité se traduit par l'affirmation d'identités particulières ou d'identités conjointes.

Conséquences :

- Le respect des langues nationales et maternelles
- Une politique générale favorable à la diversité linguistique dans la plupart des aspects de la vie sociale et d'abord dans l'éducation.
- La pratique du plurilinguisme institutionnel : exclure l'hypothèse qu'une langue unique imposée de l'extérieur puisse être la langue de l'Europe, dans le fonctionnement interne et dans les relations des institutions communautaires avec les pays membres.

5 - Plurilinguisme et Europe politique

Le plurilinguisme doit être un des éléments fondateurs du projet européen.

D'une certaine manière on peut dire que le plurilinguisme comme principe est à la base du règlement N° 1 du Conseil qui fixe le régime linguistique des institutions européennes. Mais ce régime linguistique ne dit rien de l'apprentissage des langues au sein de l'Union.

Faire respecter le plurilinguisme dans les pratiques de travail des institutions européennes est un premier défi, car aujourd'hui, nous savons que ce principe, et donc le règlement du Conseil, ne sont pas respectés.

Ensuite, généraliser à toute l'Europe le modèle linguistique 1+2, c'est-à-dire la maîtrise de 2 langues européennes en plus de la langue maternelle est un second défi tout à fait essentiel. En Roumanie, je crois que j'enforce une porte ouverte dans la mesure où le modèle 1+2 s'applique depuis longtemps. C'est d'ailleurs la preuve que ce modèle est parfaitement réaliste.

6 - Plurilinguisme et relations internationales

Il y a une relation étroite entre le plurilinguisme et une certaine conception des relations internationales.

Selon une approche classique des relations internationales, il a toujours existé des modalités pacifiques ou des modalités agressives des relations internationales qui sont d'une manière ou d'une autre des relations de puissance. La question des langues et des

échanges culturels n'a jamais eu une place importante dans les relations internationales. Si vous regardez les documents de l'Unesco sur la diversité culturelle, vous verrez que la question n'est pas évoquée sous cet angle. Il en est de même de documents plus anciens comme la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 qui considère dans le premier alinéa de son préambule que "la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde". Plus près de nous, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels du 16 décembre 1966 ajoute en son article 1 : "Tous les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes. En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel." Encore plus près de nous, la Déclaration universelle des droits linguistiques dont le texte a été proclamé en juin 1996, mais n'a pas aujourd'hui la qualité d'un document officiel, précise le Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels et affirme que "Tous les peuples ont le droit d'exprimer et de développer leur culture, leur langue et leurs normes d'organisation, se dotant pour cela de leurs propres structures politiques, éducatives, de communication et d'administration publique". Il n'y est pas question de plurilinguisme, ni d'échanges culturels entre les peuples. Nous pensons qu'il s'agit là d'une vraie lacune. Même le thème de la diversité culturelle est lui-même insuffisant dans sa définition, car s'il souligne l'importance de la préservation d'une indispensable, vitale et légitime diversité, il néglige en revanche l'importance de l'interaction entre les cultures.

Il me semble que la francophonie, en tant qu'espace linguistique offre ce cadre qui favorise non seulement le contact, mais l'échange. Il est très important de regarder ce qui se passe aujourd'hui dans l'espace francophone, car cet espace, qui se définit très largement comme un espace ayant la langue française en partage, est aussi un espace plurilingue, c'est donc un espace où s'échangent et s'élaborent des valeurs culturelles qui font pièce aux processus techno-économiques de mondialisation. Et cette caractéristique, transposable à d'autres espaces linguistiques, fait de la francophonie un cadre où se construit une nouvelle intelligence du monde. La francophonie joue le rôle de médiateur vers l'universel entre le cadre purement national et les institutions internationales. Le fait que la francophonie ait joué un rôle déterminant dans l'adoption par la conférence générale de l'Unesco le 20 octobre 2005 de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles est de ce point de vue un événement considérable, en espérant bien sûr que le processus de ratification suivra les promesses des votes à la Conférence Générale, puisque je rappelle que 148 états ont voté pour, contre 2 voix (les États-Unis et Israël) et 4 se sont abstenus.

C'est ce concept entièrement nouveau, et disons-le assez révolutionnaire, que l'on retrouve dans la Charte.

Bien évidemment, dans ce chapitre de la Charte, on trouve diverses préconisations concernant le fonctionnement des institutions internationales pour y assurer le respect du plurilinguisme et s'opposer au quasi-monopole de l'anglais que d'aucuns souhaiteraient développer encore davantage.

7 - Plurilinguisme et développement scientifique

Le domaine scientifique est un domaine extrêmement diversifié, et la tendance en ce qui concerne l'emploi des langues est double :

- la langue de publication suppose qu'il y ait dans cette langue une production significative. Cette tendance lourde implique très certainement une polarisation linguistique, mais nullement l'adoption dans tous les domaines de recherche d'une langue

internationale unique. Rien ne prouve en effet que les foyers de création scientifique soient localisés dans un seul pays.

- il faut se pencher sur la question de la relation entre la création scientifique et la langue maternelle. Autrement formulé, la langue a-t-elle une incidence sur la qualité de l'expression scientifique, et plus généralement de l'expression de la pensée. Cela dépend du locuteur, qui peut être parfaitement bilingue et choisira sa langue en fonction de ce qu'il veut exprimer. Cela peut dépendre aussi du domaine scientifique concerné, sciences humaines et sociales ou sciences dures, ou de l'activité de pensée. Le nouveau concept naît évidemment dans la langue dans laquelle il est énoncé. La langue employée est-elle indifférente ? Ce n'est pas sûr. Ensuite, le concept va être traduit ou adapté dans les autres langues. Donc, c'est la langue source qui devient la langue de référence. Donc, le chercheur, le créateur pour généraliser le raisonnement, s'exprimera dans la langue dans laquelle il a le plus d'aptitude ou d'appétence à s'exprimer, mais ce raisonnement est insuffisant, car le créateur est rarement polyglotte et les langues se prêtent de manière différenciée aux élaborations conceptuelles. Pour s'en convaincre, il suffit de se reporter au *Vocabulaire européen des philosophies*, ouvrage réalisé sous la direction de Barbara Cassin, et dont le sous-titre très évocateur est "dictionnaire des intraduisibles". Donc, le créateur œuvre dans un cadre culturellement contraint. C'est un domaine dans lequel il n'y a pas ou peu de travaux de recherche. En tout cas, la langue employée pour la publication est peut-être un critère de classement ou de référencement mais ne saurait être un critère de qualité scientifique.

- question voisine : celle de la relation entre la créativité scientifique et la diversité culturelle. Le monolinguisme scientifique ne mène-t-il pas à une certaine perte de créativité scientifique. Rien ne prouve que l'orientation de la recherche scientifique soit univoque, unidirectionnelle, voire unidimensionnelle. Il y a au contraire de bonnes raisons de penser le contraire.

- autre question : quelle la relation existe-t-il entre la langue de publication et la diffusion de la recherche. L'opinion dominante aujourd'hui est que la diffusion est subordonnée à l'emploi de la langue internationale. Il s'agit d'un lieu commun qui n'explique pas qu'aucun texte d'Einstein n'ait été écrit en anglais. Il ne semble pas que cela ait nui à la fortune de la théorie de la relativité. La vraie question est plutôt celle de la qualité de la recherche et des procédures de référencement et non celle de la langue de publication.

Ces quelques considérations justifient les préconisations de la Charte qui sont de :

- Promouvoir les publications scientifiques plurilingues
- Promouvoir et valoriser les publications dans la langue maternelle et non directement en une langue étrangère qu'il s'agisse de l'anglais ou d'une autre langue.
- Favoriser la traduction des textes scientifiques

Ces préconisations permettent de considérer le domaine scientifique certes comme un domaine où la question linguistique se pose avec une acuité particulière, mais comme un domaine où les règles à appliquer et les mesures à prendre pour favoriser le plurilinguisme sont de même nature que dans les autres domaines.

8 - Plurilinguisme et efficacité économique

Dans le domaine économique, il n'y a plus aucun doute possible. Ce sont les habitudes et la pesanteur des préjugés et lieux communs qu'il faut inverser.

Nous avons dépassé le stade où, partant d'une situation de monolinguisme (je ne parle pas de la Roumanie, mais du cas le plus général), il était nécessaire de connaître l'anglais.

Il suffit en effet d'examiner les petites annonces pour se rendre compte que la connaissance de l'anglais, évidemment indispensable, n'est plus un critère de

différenciation, mais d'exclusion. Celui qui ne connaît pas l'anglais est exclu. Celui qui ne connaît que l'anglais sera écarté au profit de celui qui connaît l'anglais plus une ou plusieurs autres langues.

Les raisons de cette évolution qui s'amorce sont nombreuses, et ne peuvent être explicitées ici. Mais, en pays anglo-saxon, certains commencent à s'inquiéter de l'infériorité dans laquelle risque de se trouver rapidement l'anglophone monolingue face à l'Européen ou l'Asiatique multilingue.

Donc, dans la Charte, nous invitons les entreprises à une réflexion sur ces questions qui vont nous accompagner dans les années futures.

Mais il faut communiquer sur ce sujet avec les familles, l'investissement en langues étant un investissement sur le long terme pour l'avenir de leurs enfants.

9 - Plurilinguisme et droit du travail

La question est celle de la langue de travail dans l'entreprise, au-delà des réunions de conseil d'administration ou des réunions de travail internationales pour lesquelles les réponses sont multiples.

Certaines entreprises se sont lancées dans la généralisation progressive, mais parfois brutale de l'utilisation systématique de l'anglais à l'échelle de l'ensemble du personnel, dans les communications par messagerie, par téléphone, dans la rédaction des supports de communication, dans les interfaces utilisateurs des logiciels, etc. Ces pratiques sont en France illégales, et ont donné lieu récemment à un procès qui a entraîné la condamnation de l'entreprise incriminée.

Indépendamment de la question de principe de l'emploi d'une langue étrangère dans le fonctionnement d'une entreprise implantée dans un pays déterminé, il faut considérer la question du point de vue des conditions de travail et de la dignité dans le travail : le risque de déclassification du personnel pour raison linguistique sans lien avec le métier. C'est l'exclusion linguistique.

La sécurité sur le lieu de travail est également en cause puisque la bonne application des consignes de sécurité est suspendue à leur bonne compréhension.

L'efficacité dans le travail n'est pas absente, le langage des notices techniques et des modes d'emploi, des logiciels notamment, nécessitant le plus souvent un niveau élevé de compétence en langue. ET la généralisation d'une langue étrangère peut être pour l'entreprise une source de dysfonctionnement et de perte d'efficacité qu'il conviendrait de mesurer.

10 - Plurilinguisme et éducation

Je serai bref sur ce chapitre qui pourtant est le plus développé dans la Charte.

Les options sont à cet égard très claires.

Il s'agit de promouvoir un modèle d'enseignement de type 1+2⁺

Pour développer le modèle 1+2, c'est-à-dire 2 langues vivantes en plus de la langue maternelle, il faut d'une part favoriser l'enseignement d'une première langue vivante dès l'école primaire, la sensibilisation pouvant intervenir dès la maternelle.

La Charte préconise également que le choix de la première langue vivante soit préférentiellement une autre langue que l'anglais, non pour défavoriser l'anglais, mais surtout pour garantir un véritable multilinguisme, l'apprentissage de l'anglais pouvant sans inconvénient prendre place ultérieurement dans le processus scolaire.

Enfin, nous parlons de modèle 1+2⁺ pour signaler que l'apprentissage de 2 langues vivantes, en plus de la langue maternelle, ouvre vers d'autres apprentissages en fonction

des circonstances, dans le cadre de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, ou vers des langues plus rares telles que les langues régionales.

Enfin, nous récusons toute forme de stakhanovisme linguistique : l'apprentissage de la première langue vivante étrangère doit contribuer à une meilleure connaissance de la langue maternelle, et c'est ce qui s'observe, tant il est vrai que la maîtrise de la langue maternelle est un stade essentiel dans la maturation sociale et intellectuelle de l'enfant, point sur lequel nous allons revenir.

11 - Plurilinguisme et médias

Il est inutile de souligner l'importance des médias dans toute politique linguistique. Donc, les médias doivent être sensibilisés à ces questions.

Par ailleurs, nous sommes favorables à des actions de communication destinées à célébrer les langues et les cultures européennes, piste déjà largement ouverte par la journée européenne des langues, qui a lieu le 26 septembre, ou par le festival francophone qui de mars à octobre 2006 a égrené plusieurs centaines de manifestations à travers tous les pays qui composent la francophonie.

Mais les manifestations, célébrations de toute nature ne doivent pas nous dispenser du travail de fond permanent qui est la sensibilisation des médias aux questions linguistiques dans leur travail quotidien.

Je dois préciser pour terminer cette première partie que la Charte est actuellement au stade de projet, mais celui-ci est dans sa phase terminale. C'est-à-dire que d'ici décembre, nous aurons un texte définitif dans ses plus petits détails avec une version longue et une version courte pour les besoins de la communication. Et à partir de janvier, la Charte, qui aura été traduite dans un nombre significatif de langues (le texte existe actuellement dans sa version provisoire en français, anglais, allemand et roumain), commencera un périple européen sous forme de pétition, l'objectif étant en 2008, à l'occasion de la seconde édition des Assises européennes du plurilinguisme, de la déposer au Parlement européen, au Conseil de l'Europe et auprès des divers parlements nationaux où localement des équipes suffisamment dynamiques se seront approprié le projet. Le texte actuel peut être obtenu sur Internet sur le site de l'Observatoire européen du plurilinguisme à l'adresse <https://www.observatoireplurilinguisme.eu>.

Maintenant, je voudrais prolonger cette présentation par quelques considérations sur les fondements scientifiques du plurilinguisme, tel que nous l'exprimons à travers la Charte.

Certains pourraient se contenter d'y voir un acte de foi. Pourquoi pas ? Mais, je suis de ceux qui ne se satisfont pas d'un acte de foi. Fidèle à une vieille tradition philosophique, je ne peux me passer d'une argumentation, et cette argumentation gagne en pertinence et en puissance si elle peut s'appuyer sur des données scientifiques qui lui donnent des fondations bien solides.

Je voudrais développer deux points :

- d'abord la langue comme expression d'une aptitude humaine fondamentale
- ensuite la langue comme expression d'une culture.

Nous avons dit plus haut que la langue était un pouvoir et donc une liberté. L'empereur Charles Quint, animé d'une intuition très forte, disait déjà qu'un homme qui possède quatre langues vaut quatre hommes. Mais à vrai dire, je ne suis pas sûr qu'une telle constatation prouve grand-chose. L'homme ayant aussi un certain sens de l'économie, ou de la paresse, si on lui permet de se satisfaire d'une seule langue, pourquoi n'irait-il pas dans cette

direction ? Pour quels motifs devrions-nous l'en empêcher ?

La question fondamentale est celle du rapport entre la langue et la pensée, question abondamment traitée depuis quelques siècles.

Une tendance forte de tout temps est de considérer la langue comme un simple support de la pensée, les deux formant des univers disjoints sans interférence réciproque.

Donc, la langue et la pensée constituent, pour recourir à une conceptualisation très en usage en informatique, deux couches distinctes et relativement indépendantes l'une de l'autre, la pensée se présentant comme une couche inférieure intermédiaire, substantielle, sur laquelle la couche langue vient reposer, telle une couche logicielle de présentation de la pensée. Au-dessous de la couche de la pensée, on aurait une autre couche, celle de la perception, des sens. Le schéma est le suivant :

Couche du langage (présentation)
Couche conceptuelle (pensée)
Couche sensorielle

Dès lors que l'on postule l'indépendance réciproque de ces trois couches, au moins des deux couches supérieures, on peut se livrer à toutes les manipulations.

Ce schéma simpliste, mais séduisant, dénote une méconnaissance totale de la nature même du langage.

L'indépendance des couches de la perception et de la couche conceptuelle ne semble soutenue par personne. En fait nous figurons ces deux couches par souci de symétrie avec la distinction classique de l'univers du concept et de l'univers du langage et pour respecter la tripartition aristotélicienne monde réel-concept-langage. Mais, en réalité, les couches du concept et de la perception, sont généralement très imbriquées, et leurs relations sont au centre depuis des décennies de beaucoup de recherches, ce qui se traduit par un sous-développement relatif de la génétique du concept.

Quant à l'indépendance des couches conceptuelle et du langage, elle offre une commodité évidente, c'est de rendre interchangeable les langues et de permettre la standardisation.

Malheureusement, elle dénote une méconnaissance grave de la nature profonde de la langue et du langage.

Les points qui suivent plaident pour une interrelation forte entre activité de pensée et le langage.

Donc le schéma n'est plus celui ci-dessus mais celui-ci :

Couche du langage (présentation)
Couche conceptuelle (pensée)
Couche sensorielle

Je ne souhaite pas expliciter davantage ce schéma et vous renvoie à ce sujet à François Rastier (1991), pp. 82-97. Et je voudrais évoquer quelques données scientifiques actuelles.

Sans souci de chronologie, je commencerais par la théorie chomskienne de l'innéité du langage. Précisons, il s'agit de l'innéité de l'aptitude au langage, et cette théorie a comme corollaire l'existence d'une "grammaire universelle". "grammaire universelle", l'expression n'est peut-être pas idéale, mais elle veut simplement dire qu'il existe des propriétés

communes à toutes les langues, dont les modalités sont bien sûr infinies.

Ce qui est important dans cette théorie, c'est le lien qu'elle établit entre l'aptitude au langage, exactement à la parole, et la biologie. Il est important en effet de savoir que des altérations de cette aptitude ne sont pas dues à des facteurs environnementaux, mais peuvent être de nature pathologique et appeler des traitements spécifiques. Des expériences menées par des neuropsychologues ont par exemple montré que de telles altérations n'étaient pas forcément dues à des déficiences au niveau de l'intelligence générale. Ces constatations ne sont pas sans conséquence au niveau de l'enseignement.

Cette théorie, qui converge donc aujourd'hui avec de nombreuses découvertes en neuropsychologie, a un pendant linguistique qui est la reconnaissance d'universaux de langue. Ceci ne conduit nullement à une langue universelle, mais à la reconnaissance chez l'homme d'une aptitude particulière au langage qui n'est pas un pur produit de la culture.

Bernard Pottier par exemple, dans son dernier ouvrage, "Représentations mentales et catégorisations linguistiques", signale en p. 7 que "le linguiste n'a jamais découvert une langue dont la grammaire ne soit pas régie par des lois générales observées ailleurs. Les études typologiques montrent à la fois les comportements communs et les variétés de solutions apportées par les langues". Si donc les langues au sein de mêmes familles mais aussi entre les familles, ont des structures communes, l'intériorisation de ces structures est un puissant outil pour faciliter l'apprentissage.

Le second point qui me paraît en synergie avec le précédent nous vient de Saussure, et porte sur la fonction organisatrice du langage par rapport à la pensée. Je dois citer en totalité cet extrait du *Cours de Linguistique Générale*, p. 155-156

"Le rôle caractéristique de la langue vis-à-vis de la pensée n'est pas de créer un moyen phonique matériel pour l'expression des idées, mais de servir d'intermédiaire entre la pensée et le son, dans des conditions telles que leur union aboutit nécessairement à des délimitations réciproques d'unités. La pensée, chaotique de sa nature, est forcée de se préciser en se décomposant. Il n'y a donc ni matérialisation des pensées, ni spiritualisation des sons, mais il s'agit de ce fait en quelque mystérieux, que la "pensée-son" implique des divisions et que la langue élabore ses unités en se constituant entre deux masses amorphes". "On pourrait appeler la langue le domaine des articulations, ..."

Le psychologue russe Lev Vygotski a de son côté mis en évidence le lien étroit qui associe le concept et la langue. "Le concept, c'est le mot" dit-il, ajoutant "la langue n'exprime pas la pensée, mais la pensée s'accomplit dans la langue", ce qui est tout à fait différent.

Jean-Paul Bronckart, analysant Saussure et Vygotski, pose la question de savoir d'où vient le pouvoir organisateur, transformateur du signe sur la pensée, le signe n'étant pas d'ailleurs isolé, mais s'intégrant dans des structures plus globales que sont la phrase, le texte, le genre de texte, et le type de discours. La caractéristique fondamentale serait le caractère discret du signe et des structures qui l'englobent.

Ce qui est important dans ces constatations c'est le lien qui est établi entre le langage et l'activité de pensée, c'est-à-dire l'activité cérébrale.

Mais ce lien peut être qualifié. Heinz Wismann et Pierre Judet de La Combe, dans *l'avenir des Langues* (2004, p. 69), rappellent que la question des rapports entre langage et pensée, déjà mille fois traitée, ne doit pas être enfermée dans une opposition figée, entre l'indépendance totale et l'identité. S'inscrivant dans la voie ouverte par D.E. Schleiermacher et Wilhelm von Humbolt, ils estiment que l'on ne peut pas dissocier langue et pensée, mais que l'on ne peut pas non plus absorber un terme dans l'autre. Voie qui, selon eux, mérite d'être explorée et développée.

Il faut mettre en relation ce constat avec d'autres découvertes en matière de psychologie

du cerveau qui tournent autour de la "plasticité neuronale". Pour être très bref, l'activité du cerveau se manifeste par l'intensité des connexions neuronales activées, une intensité qui est variable au cours de la vie et qui se répartit également de manière variable en fonction des sollicitations de l'environnement. Ces recherches confirment que l'enfance est une période critique du développement, mais elles confirment aussi que la plasticité cérébrale dure toute la vie.

Si donc, le langage a une importance essentielle dans l'activité de pensée, si l'exercice du langage, également soumis aux sollicitations de l'environnement, entretient le cerveau, toutes les activités liées à l'expression langagière doivent occuper une position centrale dans les stratégies d'enseignement.

Sans vouloir faire de peine à personne, ces observations conduisent à une révolution copernicienne dans un certain nombre de nos pratiques d'enseignement, notamment en France.

Ses observations conduisent à trois conclusions qui sous-tendent de nombreuses propositions qui sont dans la Charte :

- une centration sur l'apprentissage de la langue maternelle est un préalable à tous les apprentissages quels qu'ils soient, y compris en mathématique ou en langue étrangère.
- l'apprentissage précoce d'une langue étrangère, dès lors que les bases dans la langue maternelle sont acquises, améliore la maîtrise de la langue maternelle et est favorable à tous les autres apprentissages.
- la maîtrise précoce d'une ou deux langues en plus de la langue maternelle est un sésame pour d'autres apprentissages tout au long de la vie en fonction des besoins.

Après avoir souligné le lien étroit d'interrelation entre le langage et l'activité de pensée, je souhaiterais évoquer et terminer sur un second point, qui est le lien indissoluble entre langage et culture. Je ne peux le faire que très brièvement. À partir du moment où l'on admet que la pensée n'est pas indépendante du langage, on est obligé d'admettre que la pensée elle-même se développe dans des milieux culturellement différenciés. Ce point est extrêmement important et n'est aucunement une évidence.

On peut en effet conclure de l'existence de mécanismes psycholinguistiques communs à l'universalité de l'activité de pensée. On peut au contraire, partant de la génétique des concepts, conclure au contraire, dans la ligne de Lev Vygotski, à la différenciation culturelle de toute activité de pensée. Pour autant, toujours en accord avec Vygotski, les cultures ne sont pas des toits impénétrables et non communicables. Comme le souligne François Rastier (2002, p. 5) "les sciences de la culture doivent être différentielles et comparées, car une culture ne peut être comprise que d'un point de vue cosmopolite ou interculturel : pour chacune, c'est l'ensemble des autres cultures contemporaines et passées qui joue le rôle de corpus. En effet, une culture n'est pas une totalité : elle se forme, évolue et disparaît dans les échanges et les conflits avec les autres".

La différenciation et le contact entre les cultures sont bien une de grandes caractéristiques de l'Europe, caractéristique dont Hans-Georg Gadamer, dans une conférence donnée en 1985, reprise dans *L'Héritage de l'Europe* (1996), a souligné l'aspect positif pour la constitution de l'identité de l'Europe, en tant qu'incitation à un dialogue permanent avec un "autre" différent et proche.

Voilà donc quelques-unes des idées qui sous-tendent le projet de Charte européenne du plurilinguisme.

Bibliographie

Bronckart J.-P., *Une introduction aux sciences de la culture*, pp. 175-201, 2002, Paris,

PUF.

Caspari R., *Race, ethogénèse et significations de la modernité*, dans *Une introduction aux sciences de la culture*, 2002, PUF, Paris, pp. 49-79

Cyrułnik B., *De la conscience émergente à la conscience partagée*, dans *Une introduction aux sciences de la culture*, 2002, PUF, Paris, 81-90.

Cassin B. (coll.), *Vocabulaire européen des philosophies*, 2004, Éditions du Seuil/Dictionnaires Le Robert, Paris

Clot Y. (coll.), *Avec Vygotski*, 1999-2002, La Dispute, Paris

Deleau M., Vygotski, *Wallon et les débats actuels sur la théorie de la pensée*, dans *Avec Vygotski*, pp. 105-120

Gadamer H.-G., *L'héritage de l'Europe*, 1996, Payot & Rivages, Paris

Judet de La Combe P. / Wismann H., *L'Avenir des Langues*, 2004, Éditions du Cerf, Paris

Ludwig P., *Le langage est-il instinctif?* Revue Cerveau&Psycho, n° 17 septembre octobre 2006, Pour la science, Paris

Phillipson R., *Linguistic Imperialism*, 2003, Oxford University Press

Phillipson R., *English-Only Europe ?* 2003, Routledge, ISBN 0 415 28807 X, London and New York

Pottier B., *Représentations mentales et catégorisations linguistiques*, 2001, Éditions Peeters, Louvain-Paris,

Rastier F., *Sémantique et recherches cognitives*, 2001, PUF, Paris

Rastier F., [co-dir. Simon Bouquet], *Une introduction aux sciences de la culture*, 2002, PUF, Paris

Vygotski L., *Pensée & Langage*, 1997, La Dispute, Paris